

*Réforme du Sénat*

Nous devrions être élus au Parlement par un processus électoral national qui ne doit pas accorder trop de poids aux provinces.

On a également recommandé que le Sénat soit composé de 144 sénateurs; 48 des provinces de l'Ouest, 48 de l'Ontario et du Québec et 48 des provinces de l'Atlantique et des Territoires. Nous avons consacré beaucoup de temps à cette question. Bien des gens, surtout de l'Ouest, croient que chaque province devrait être représentée par un nombre égal de sénateurs. Nous nous sommes penchés longuement sur cette question. Il y a plusieurs raisons pour lesquelles nous avons rejeté cette idée. Il est évident qu'en donnant à l'Ouest, à la région de l'Atlantique et aux Territoires et au centre 48 sénateurs respectivement, on transférerait aux régions d'énormes pouvoirs qui appartiennent à l'heure actuelle à l'Ontario et au Québec. C'est un transfert de pouvoirs énorme en termes réels, pratiques et politiques. Avec un tel transfert de pouvoirs, nous n'aurions jamais eu le Programme énergétique national ou la proposition constitutionnelle.

Ceux qui prétendent que chaque province devrait être représentée par un nombre égal de sénateurs citent souvent les États-Unis en exemple. C'est un bon exemple. Peut-être que si nous recommandions à zéro avec des provinces égales et souveraines et décidions de former un nouveau Parlement, nous pourrions nous entendre sur cette formule. La réalité est que l'Ontario et le Québec ont actuellement 24 sénateurs chacun. Il serait difficile de les convaincre d'accepter de ramener ce chiffre à 10. Ils ne renonceraient pas à ce pouvoir dans des négociations, et à juste titre. Il n'est pas nécessaire de donner à l'Ontario et au Québec le même nombre de sénateurs qu'aux autres provinces pour rééquilibrer le Sénat. Nous avons recommandé que les régions aient plus de poids dans un nouveau Sénat.

Prenons l'exemple des États-Unis. Bien que chaque État soit représenté par deux sénateurs, il n'y a pas un seul État américain, même la Californie, qui totalise plus de 10 p. 100 de la population du pays. Au Canada, par contre, 27 p. 100 des gens vivent au Québec et 36 p. 100 en Ontario. La différence est marquée. L'argument qui me frappe le plus, c'est le fait que, si nous avions un Sénat comptant dix sénateurs par province, les provinces de l'Atlantique et les Territoires auraient plus de 50 p. 100 des sénateurs pour seulement 13 p. 100 de la population. Nous avons estimé que cela nuirait à l'unité du Canada et que ce serait tout aussi tyrannique que ne l'est la situation actuelle pour ceux qui réclament le même nombre de sénateurs par province. Par conséquent, nous avons jugé raisonnable d'avoir 48 sénateurs par région, soit 144 en tout.

Par ailleurs, nous avons recommandé que les sénateurs soient élus. Cependant nous avons ajouté qu'ils ne pourraient être élus qu'une fois, pour neuf ans. Si le rapport comporte une lacune, c'est dans ce domaine.

Je voudrais expliquer aux députés pourquoi nous sommes arrivés à cette recommandation, laquelle pourrait naturellement être facilement éliminée lors de négociations. Nous voulions un Sénat qui ne soit pas aussi partisan que la Chambre. Nous nous efforçons de minimiser les effets de la politique partisane dans la Chambre haute. Nous connaissons tous dans

notre circonscription quelqu'un qui ferait un excellent sénateur mais qui ne veut pas être un libéral, un NPD ou un conservateur bon teint.

Nous avons estimé que la seule façon de faire en sorte que la Chambre haute représente vraiment les régions et soit une assemblée de la réflexion était d'amener les sénateurs à se faire élire après une campagne. Néanmoins, leur mandat ne serait pas renouvelable. Certaines personnes voient là une lacune, pensant qu'il est impossible de demander des comptes à quelqu'un qui ne se fera jamais réélire. Toutefois, les sénateurs devraient rendre des comptes, car il y aurait une élection sénatoriale tous les quatre ans. Un tiers des sénateurs seraient alors réélus dans chaque province. Dans ma propre province, l'Alberta, 3 de nos 12 sénateurs devraient se faire élire tous les quatre ans. Par conséquent, si tous les sénateurs étaient progressistes conservateurs et ne défendaient pas les intérêts véritables de la région, il y aurait une élection dans les trois ans et certains de leurs collègues se feraient battre. Nous avons pensé que le principe de la responsabilité serait ainsi sauvegardé. En outre, on ferait disparaître le problème de la réélection. Si vous avez besoin de vous faire réélire, il vous faut une organisation politique. Il s'ensuit obligatoirement que les trois principaux partis s'en mêleraient et que le Sénat serait aussi partisan que la Chambre des communes. C'est justement ce que nous voulions éviter. Nous n'avons peut-être pas réussi, et il est possible que d'autres propositions soient plus réalistes, mais c'est dans cet esprit que le comité a fait cette recommandation.

De même, monsieur le Président, nous voulions que le Sénat dispose seulement d'un veto suspensif. Nous croyons fermement que la Chambre doit détenir le pouvoir. Si le Sénat avait un droit de veto, le cabinet devrait être responsable devant lui, ce qui est incompatible avec notre forme de gouvernement responsable. Un veto suspensif pour 120 jours de séance correspond à environ 9 mois. En politique, ce n'est pas rien. Il a fallu à peu près un an pour que la Chambre adopte le Programme énergétique national. Si celui-ci avait été soumis au Sénat et si ce dernier ne l'avait pas trouvé de son goût, les sénateurs auraient encore pu retarder son adoption de neuf mois. Le cabinet devrait alors saisir à nouveau la Chambre et l'y faire adopter encore une fois afin qu'il puisse avoir force de loi. Cela entraînerait un autre retard d'une année. Aucun cabinet ne consacrerait autant de temps à une affaire alors qu'il en a beaucoup d'autres à mener à bien. Le cabinet se trouverait donc responsable devant le Sénat. Un Sénat doté d'un pouvoir de veto suspensif aurait par conséquent tout autant de pouvoir politique effectif que s'il avait un pouvoir de veto absolu.

Je vois que mon temps de parole tire à sa fin, monsieur le Président. En conclusion, je demanderais franchement à mes collègues d'examiner notre rapport et d'y jeter un bon coup d'œil. S'ils estiment qu'il a quelque valeur qui le recommande, je leur demanderais d'adresser une note au cabinet pour l'inviter à en faire une proposition à l'intention des gouvernements provinciaux afin qu'il ne dorme pas tout simplement sur les tablettes comme c'est le cas de tant d'excellents rapports de la Chambre.